

■ **Golf & Country Club Wallenried**, à Wallenried. Nouvelle association régie par les art. 60 et ss du CCS. Statuts du originaires du 05.12.1992 modifié en dernier lieu le 15.03.2002. But: la pratique et la promotion du jeu de golf, ainsi que la mise à la disposition de ses membres des installations à cet effet. Animation sportive et sociale. Organes: a) l'assemblée générale; b) le comité; c) l'organe de révision. Ressources: a) la vente de certificat; b) l'encaissement des finances d'entrée des nouveaux membres; c) la perception des cotisations annuelles; d) les produits de l'exploitation des installations annexes; e) le produit de l'organisation de compétitions; f) les donations et le sponsoring; g) l'organisation de manifestations diverses. Les membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle. Membres du comité: Bagnoud Xavier, de Lens, à Villars-sur-Glâne, président, avec signature collective à deux. Aellen Marcel L., de Saanen, à Frauentkappelen, vice-président, Barras Georges-Henri, de Chermignon, à Corninboeuf, trésorier, Beyeler Bruno, de Rüschegg, à Gurmels, membre du comité, Biemann Gilbert, de Rechthalten, à Dürdingen, membre du comité, Brönnimann Pio, de Belp, à Ried, membre du comité, Gapany Annelyne, de Fribourg, à Marly, membre du comité, et Walker Hanspeter, de Selzach, à Safnern, membre du comité, tous sept avec signature collective à deux avec le président.

Journal no 3868 du 15.10.2003  
(01223718 / CH-217.1.002.566-2)